

RAPPORT DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS DE LA LISTE A A INTEGRER AU DOSSIER AMIANTE - PARTIES PRIVATIVES

Article R.1334-20 du Code de la Santé Publique

Arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage

PROGRAMME 67LAG0804

45 RUE LAVOISIER APPT. 804

MELUN



Rapport N°: 67LAG0804 10/01/2019 1/19



A \ INFORMATIONS GENERALES

A.1 \ DESIGNATION DU BÂTIMENT

Nature du bâtiment :	LOGEMENTS COLLECTIFS	Adresse :	45 RUE LAVOISIER APPT. 804 MELUN
Date du permis de construire ou date de construction		Bâtiment :	
Etage:		Porte :	
Ref Cadastrale :	NC	Propriété de :	OPH77 10 AVENUE CHARLES PEGUY 77000 MELUN

A.2\ DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE

Nom:	OPH77	Documents remis :	
Adresse :	10 AVENUE CHARLES PEGUY 77000 MELUN	Moyens mis à disposition :	

A.3\ EXECUTION DE LA MISSION

RAPPORT N°:	OPH77	Laboratoire d'Analyses :	ITGA	
	67LAG0804	Adresse laboratoire :	3 RUE ARMAND HERPIN LACROIX -	
			CS 46537 35065 RENNES CEDEX	
Le repérage a été réalisé le :	10/01/2019	Numéro d'accréditation :	1-5967	
Accompagnateur :		Organisme d'assurance professionnelle	AXA France	
		:		
Par:	Mickaël JULIEN	Adresse assurance :		
N° certificat :	CPDI 4129		313 Terrasses de l'Arche	
Date d'obtention :	01/01/2017		92727 NANTERRE CEDEX	
Organisme certificateur :	I.CERT	N° de contrat d'assurance :	10158549604	
	Parc Edonia - Bâtiment G - Rue de	Date de validité :	31/12/2019	
	la Terre Victoria - 35760 SAINT-			
	GREGOIRE			

B \ CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

FAIT LE 06/02/2019

Cabinet: EXPERT HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE

Nom du responsable : **DEMOULIN Frédéric** Nom du diagnostiqueur : **Mickaël JULIEN** INGENIERE DE AMIANTE

21 gous a sinde - 51 80 4/4 valves les Bapmane

24 52 21 70 41 41 56 6, 03 21 73 34 79

25 52 21 70 41 41 56 6, 03 21 73 34 79

26 53 52 52 54 54 54 56 60 21 73 34 79

Rapport N°: 67LAG0804 10/01/2019 2/19



C\ SOMMAIRE

Table des matières

A \ INFORMATIONS GENERALES	2
A.1 \ DESIGNATION DU BÂTIMENT	2
A.2\ DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE	2
A.3\ EXECUTION DE LA MISSION	2
B \ CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR	2
C\ SOMMAIRE	3
D\ CONCLUSIONS	4
Obligations réglementaires pour les matériaux de la liste A contenant de l'amiante	5
E \ PROGRAMME DE REPERAGE	5
F \ CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE	6
G \ RAPPORTS PRECEDENTS	6
H \ RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE	7
ANNEXE 1 – PHOTOS DES ELEMENTS AMIANTES ET/OU NON AMIANTES	10
ANNEXE 2 – CROQUIS DE LOCALISATION DE PRELEVEMENTS	12
GRILLE D'EVALUATION	13
CRITERES D'EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE ET DU RISQUE DE DEGRADATION LIES A LEUR ENVIRONNEMENT	
ANNEXE 3 – PROCES VERBAUX D'ANALYSES	15
ATTESTATION(S)	18
CERTIFICAT DE COMPETENCES	10



D\ CONCLUSIONS

Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante

Il est nécessaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux amiantés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

PIECE	ETAGE	ELEMENT A PRELEVER	DESCRIPTIF LABORATOIRE	REPERAGE	Echantillon	METHODE	EVALUATION	RESULTAT
Séjour	RC	Plaque type 'glasal'		Mur B	67LAG0804 P013	JP	EP	Amiante détectée

ZSO: Zone de Similitude d'Ouvrage

(Voir ci-dessous obligations réglementaires)

Liste des locaux non visités et justification

PIECE	ETAGE	STATUT DE VISITE
NEANT		

Liste des éléments non inspectés et justification

PIECE	ETAGE	ELEMENT A PRELEVER	REPERAGE	RESULTAT
NEANT				

Rapport N°: 67LAG0804 10/01/2019 4/19



Obligations réglementaires pour les matériaux de la liste A contenant de l'amiante

Obligations de constitution et communication des documents et informations relatives à la présence d'amiante

(Article R 1334-29-4 du Code de la Santé Publique)

Les propriétaires des parties privatives d'immeubles collectifs d'habitation constituent, conservent et actualisent un dossier intitulé "dossier amiante – parties privatives "comprenant les informations et documents suivants:

- 1. Le rapport de repérage des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante
- Le cas échéant, la date, la nature, la localisation et les résultats des évaluations périodiques de l'état de conservation, des mesures d'empoussièrement, des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante ou des mesures conservatoires mises en oeuvre.

Le dossier amiante – parties privatives mentionné au I de l'article R. 1334-29-4 est tenu par le propriétaire à la disposition des occupants des parties privatives concernées. Ceux-ci sont informés de l'existence et des modalités de consultation de ce dossier. Il est communiqué par le propriétaire, sur leur demande et dans le cadre de leurs attributions respectives, aux agents ou services mentionnés au premier alinéa de l'article L. 1312-1, à l'article L. 1421-1 et au troisième alinéa de l'article L. 1422-1, ainsi que des inspecteurs et contrôleurs du travail, aux agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale, aux agents du ministère chargé de la construction mentionnés à l'article L. 151-1 du code de la construction et de l'habitation.

Le propriétaire communique le dossier amiante – parties privatives à toute personne physique ou morale appelée à organiser ou effectuer des travaux dans l'immeuble bâti et conservent une attestation écrite de cette communication. »

Il a été repéré des matériaux de la liste A (flocages, calorifugeages, faux plafonds) contenant de l'amiante. L'immeuble n'est pas un immeuble à usage d'habitation comportant un seul logement

E \ PROGRAMME DE REPERAGE

La mission porte sur le repérage de l'amiante dans les matériaux et produits de la liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (Art R.1334-20)

COMPOSANT À SONDER OU À VÉRIFIER				
Flocages				
Calorifugeages				
Faux plafonds				

Rapport N°: 67LAG0804 10/01/2019



F \ CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Le repérage a pour objectif une recherche et un constat de la présence de matériaux ou produits contenant de l'amiante selon la liste citée au chapitre E \ programme de repérage.

Conditions spécifiques du repérage :

Ce repérage est limité aux matériaux accessibles sans travaux destructifs c'est-à-dire n'entraînant pas de réparation, remise en état ou ajout de matériau ou ne faisant pas perdre sa fonction au matériau.

En conséquence, les revêtements et doublages (des plafonds, murs, sols ou conduits) qui pourraient recouvrir des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ne peuvent pas être déposés ou détruits.

Procédures de prélèvement :

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail.

Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple).

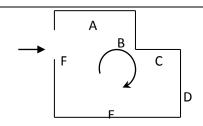
Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.

L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.

L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.

Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptibles d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

Sens du repérage pour évaluer un local :



G\RAPPORTS PRECEDENTS

NEANT



H\RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

LISTE DES LOCAUX / PARTIES D'IMMEUBLE VISITEES/NON VISITEES ET JUSTIFICATION

PIECE	ETAGE	STATUT DE VISITE	VISITE
Entrée	RC		OUI
Séjour	RC		OUI
Placard 1	RC		OUI
Placard 2	RC		OUI
Cuisine	RC		OUI
Placard 3	RC		OUI
WC	RC		OUI
Gaine technique	RC		OUI
Chambre 1	RC		OUI
Couloir	RC		OUI
Chambre 2	RC		OUI
Salle de bains	RC		OUI



DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE

PIECE	MUR1	MUR2	MUR3	MUR 4	PLANCHE R BAS	PLANCHE R HAUT	PORTES	FENETRE 1	FENETRE 2
Entrée	Béton	Carreaux de plâtre			Sol souple	Enduit	METALLIQU E		
Séjour	Béton	Périphérique s / Doublage (plaque de plâtre + isolant)	Carreau x de plâtre		Sol souple	Enduit	BOIS	PVC	
Placard 1	Carreau x de plâtre	Béton			Sol souple	Enduit	BOIS		
Placard 2	Carreau x de plâtre	Béton			Sol souple	Enduit	BOIS		
Cuisine	Carreau x de plâtre	Béton			Sol souple	Enduit	BOIS	PVC	
Placard 3	Carreau x de plâtre				Sol souple	Enduit	BOIS		
WC	Carreau x de plâtre				Sol souple	Enduit	BOIS		
Gaine techniqu e									
Chambre 1	Béton	Bois	Carreau x de plâtre		Sol souple	Enduit	BOIS	PVC	
Couloir	Carreau x de plâtre	Béton			Sol souple	Enduit	BOIS		
Chambre 2	Carreau x de plâtre	Béton	Bois		Sol souple	Enduit		PVC	
Salle de bains	Béton	Carreaux de plâtre			Sol souple	Enduit		PVC	

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE

PIECE	ETAGE	ELEMENT A PRELEVER	DESCRIPTIF LABORATOIRE	Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT
NEANT							

ZSO: Zone de Similitude d'Ouvrage

Rapport N°: 67LAG0804 10/01/2019 8/19



LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR ZONE DE SIMILITUDE D'OUVRAGE

PIECE	ETAGE	ELEMENT A PRELEVER	DESCRIPTIF LABORATOIRE	Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT	METHODE
Séjour	RC	Plaque type 'glasal'		67LAG0804P 013	Mur B	BON ETAT	Amiante détectée	JP

ZSO : Zone de Similitude d'Ouvrage

LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.

PIECE	ETAGE	ELEMENT A PRELEVER	DESCRIPTIF LABORATOIRE	Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT	METHODE
NEANT								

ZSO: Zone de Similitude d'Ouvrage

LEGENDE		
Obligation matériaux de type Flocage, calorifugeage ou faux-plafond	1	Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation
(résultat de la grille d'évaluation)	2	Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement
	3	Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement



ANNEXE 1 – PHOTOS DES ELEMENTS AMIANTES ET/OU NON AMIANTES

	PRELEVEMENT :	67LAG0804P010	
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER		PIECE OU LOCAL
OPH77	67LAG0804 10/01/2019		Salle de bains (RC)
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Conduit Metal		10/01/2019	JULIEN Mickaël
	LOCALISATION		RESULTAT
	Conduits		Non Analysé

EMPLACEMENT



	PRELEVEMENT :	67LAG0804P011	
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER		PIECE OU LOCAL
OPH77	67LAG0804 10/01/2019		WC (RC)
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Conduit PVC		10/01/2019	JULIEN Mickaël
	LOCALISATION		RESULTAT
	Colonne EU		Non Analysé

EMPLACEMENT



Rapport N°: 67LAG0804 10/01/2019 10/19



	PRELEVEMENT :	67LAG0804P012	
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER		PIECE OU LOCAL
OPH77	67LAG0804 10/01/2019		WC (RC)
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Conduit PVC		10/01/2019	JULIEN Mickaël
	LOCALISATION		RESULTAT
	Colonne EU		Non Analysé

EMPLACEMENT



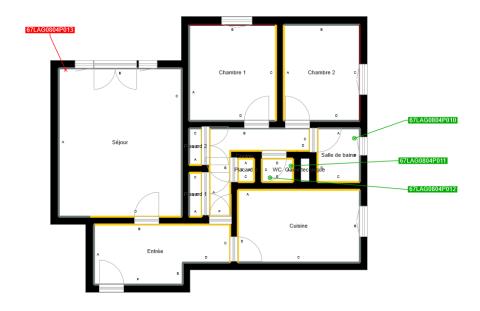
	PRELEVEMENT :	67LAG0804P013	
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER		PIECE OU LOCAL
OPH77	67LAG0804 10/01/2019		Séjour (RC)
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Plaque type "glasal"		10/01/2019	JULIEN Mickaël
	LOCALISATION		RESULTAT
	Mur B		Amiante détectée

EMPLACEMENT





ANNEXE 2 – CROQUIS DE LOCALISATION DE PRELEVEMENTS





Murs amiantés
Prélèvements de sol amianté
Prélèvements de sol non amiantés
Prélèvements de plafond amiantés
Prélèvements de plafond non amiantés
Prélèvements de mur amiantés
Prélèvements de mur non amiantés
X Autres types de prélèvements amiantés
X Autres types de prélèvements non amiantés
X Sols amiantés
Plafonds amiantés
Sols et plafonds amiantés
Conduits non amiantés



GRILLE D'EVALUATION

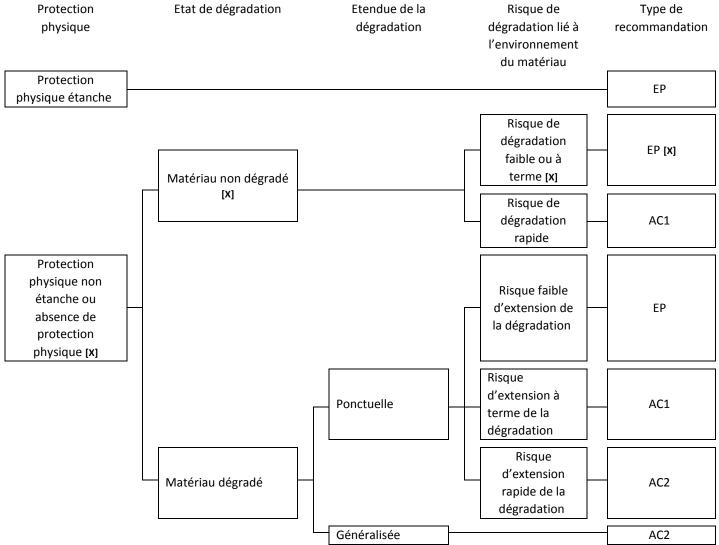
En cas de présence avérée d'amiante

A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti

	_
N de dossier	67LAG0804
Date du contrôle	10/01/2019
Bâtiment	LOGEMENTS COLLECTIFS
Pièce ou zone homogène	Séjour
Elément	Plaque type "glasal"
Repérage	P013
Résultat	EP



CRITERES D'EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE ET DU RISQUE DE DEGRADATION LIES A LEUR ENVIRONNEMENT



Légende des types de recommandations définies à l'article 5 du présent arrêté :

EP = évaluation périodique AC1 = action corrective de premier niveau AC2 = action corrective de seconde niveau

L'évaluation du risque de dégradation lié à l'environnement du matériau ou produit prend en compte :

- Les agressions physique intrinsèques au local ou zone (ventilation, humidité, etc.), selon que le risque est probable ou avéré.
- La sollicitation des matériaux et produits liée à des locaux, selon qu'elle est exceptionnelle/faible ou quotidienne/forte

Elle ne prend pas en compte certains facteurs fluctuants d'aggravation de la dégradation des produits et matériaux comme la fréquence d'occupation du local, la présence d'animaux nuisibles, un défaut d'entretien des équipements, etc.



ANNEXE 3 - PROCES VERBAUX D'ANALYSES

Résultat(s):



Fraction	analysée	Technique analytique (Méthode de préparation)	Nombre de préparations	Date d'analyse	Résultat / Variété d'amiante
Réf dossier elient :	67LAG080401 - 45 F 804 67LAG0804P001 / LO / Salle de bains So	GEMENTS COLLECTIFS -	Réféchantillon I Description ITG/	Dalle dur Revêtem	TD71901-15209 re cassante rouge / Colle bitumineuse noire / ent biconche souple beige et rouge / Colle - jaune / Ragréage gris
Dalle dure cassant	e rouge	META(2)	(j)	16/01/2019	Présence de fibres d'amsunte / Chrysotile
 Colle bitumineuse polymère jaune no ragréage gris non s 	n séparable +	MOLP	1	16/01/2019	Présence de fibres d'amante / Chrysotile
* Revêtement bicou- rouge	che souple beige et	META(I)	2	17/01/2019	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : Réf échantillon client :	67LAG080401 - 45 I 804 67LAG0804P002 / LO / Placard 2 Sol Rev	GEMENTS COLLECTIFS -	Réféchantillon l' Description l'IG/	A: Revêtem	TD71901-15210 sent souple beige / Colle polymère jaune avec es / Ragréage gris
 Revêtement souple polymère jaune av séparable + ragréa 	ec poussières non	META(I)		16/01/2019	Amiante non détecté / -

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 an. DTA 164-01 rev 07

Page 1/3



RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0719-2540 EN DATE DU 17/01/2019 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

Fraction	analysée	Technique analytique (Méthode de préparation)	Nombre de préparations	Date d'analyse	Résultat / Variété d'amiante
Réf dossier client :	67LAG080401 - 45 R 804	UE LAVOISIER APPT.	Réféchantillon [TGA: I	T071901-15211
Rèf échantillon client :	67LAG0804P003 / LO	GEMENTS COLLECTIFS - duit	Description ITG/	A: Enduit pli fibreuse b	âtreux blanc en vrac / Peinture / Toile blanche
 Enduit plâtreux bla peinture non sépar fibreuse blanche n 	rable + toile	META (I)	1	16/01/2019	Amiante non détecté / -
Réf dossier client :	67LAG080401 - 45 R 804		Réféchantillon f		T071961-15212
Rêf êchantillon client :	67LAG0804P004 / LO	GEMENTS COLLECTIFS - nit beton	Description ITG/		âtreux blanc en faible quantité en vrac / en faible quantité
 Enduit plâtreux bla quantité en vrac + quantité non sépar 	nc en faible peinture en faible	META(I)	2	17/01/2019	Amiante non détecté / -
Réf dossier client :	67LAG080401 - 45 R 804	UE LAVOISIER APPT.	Réféchantillon F	TGA: I	T071901-15213
Réféchantillon client :	67LAG0804P005 / LO	GEMENTS COLLECTIFS - r A Enduit béton	Description ITG/	A: Peintures	s multiples en vrac avec poussières
 Peintures multiples poussières 	s en vrac avec	META (1)	1	16/01/2019	Amiante non détecté / -
Réf dossier client :	67LAG080401 - 45 R	UE LAVOISIER APPT.	Réféchantillon E	TGA: I	T071901-15214
Réféchantillon client :	67LAG0804P006 / LO	GEMENTS COLLECTIFS - ad Enduit béton	Description ITG/		âtreux blanc en faible quantité en vrac / en faible quantité / Carton en faible quantité
* Enduit plâtreux bla quantité en vrae + quantité non sépar faible quantité non	peinture en faible able + carton en	META(I)	1	16/01/2019	Amiante non détecté / -
Réf dossier client :	67LAG080401 - 45 R	UE LAVOISIER APPT.	Réféchantillon l'	TGA: T	T071901-15215
Réféchantillon client :	67LAG0804P007 / LO	GEMENTS COLLECTIFS -	Description ITG/	A : Enduit pl	åtreux blanc en vrac / Peinture / Toile blanche
Enduit plâtreux bla peinture non sépar fibreuse blanche n	rable + toile	META(I)	31	16/01/2019	Amiante non détecté / -
Réf dossier client :	67LAG080401 - 45 R	UE LAVOISIER APPT.	Réf échantillon l'	TGA: I	T071901-15216
Réféchantillon elient :	67LAG0804P008 / LO- / Cuisine Mur A Co	GEMENTS COLLECTIFS -	Description ITG/		ge avec poussières / Couche plâtreuse en vrac / Peinture / Carrelage
Colle beige avec po séparable + couche blanche en vrac + p séparable + carrela	oussières non e plâtreuse peinture non	META(I)	1	16/01/2019	Amiante non détecté / -
Réf dossier client :	67LAG080401 - 45 R 804	UE LAVOISIER APPT.	Réféchantillon F	TGA: I	T071901-15217
	67LAG0804P009 / TO	GEMENTS COLLECTIFS -	Description ITG/		âtreux blanc en vrac / Peintures multiples en antité / Carton
Réféchantillon client :	/ Chambre 2 Mur A	Enduit			

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduir partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

DTA 164-01 rev 07

Page 2/3



Technique analytique Nombre de Date (Méthode de préparation) préparations d'analyse Résultar / Variété d'amis	Pacultar / Variata d

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduir partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

DTA 164-01 rev 07



ATTESTATION(S)



Votre attestation Responsabilité Civile

AXA France IARD dont le siège social se situe 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex atteste que : EXPERT HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE 21 ROUTE D ALBERT 62450 AVESNES LES BAPAUME

Est titulaire du contrat d'assurance n° 10158549604 ayant pris effet le 01/03/2018.
Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités de DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS suivantes :

ETAT MENTIONNANT LA PRESENCE OU L'ABSENCE DE MATERIAUX CONTENANT DE L'AMIANTE DIAGNOSTIC TECHNIQUE AMIANTE DIAGNOSTIC AMIANTE PARTIES PRIVATIVES CONTROLE PERIODIQUE (AMIANTE)
CONTROLE VISUEL APRES TRAVAUX (PLOMB - AMIANTE)
REPERAGE AMIANTE AVANT/ APRES TRAVAUX ET DEMOLITION

REPERAGE AMIANTE ET D'HAP SUR SURFACE BITUMEE ET

ENROBES
DIAGNOSTIC PLOMB DANS L'EAU
CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB (CREP)
DIAGNOSTIC DE RISQUE D'INTOXICATION AU PLOMB DANS
LES PEINTURES (DRIPP)
RECHERCHE DE PLOMB AVANT TRAVAUX, / DEMOLITION
ETAT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES
ETAT PARASITAIRE (MERULES, VIRILETTES, LYCTUS)
INFORMATION SUR LA PRESENCE DE RISQUE DE MERULE (
LO ALIER)

LOI ALUR)
MESURAGE LOI CARREZ ET LOI BOUTIN
CALCULS DES MILLIEMES -TANTIEMES DE COPROPRIETE ET
REALISATION DE PLANS ASSOCIES SELON LES TEXTES
SUIVANTS : LOI 65-557 DU 10 JUILLET 1965, DECRET 67-223
DU 17 MARS 1967, DECRET 2004-479 du 27 mai 2004 ET
SUIVANTS FDXANT LE STATUT DE LA COPROPRIETE DES

SUIVANTS FIXANT LE STATUT DE LA COPROPRIETE DES IMMEUBLES BATIS.
ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE DE GAZ ETAT DES RISQUES NATURELS, MINIERS ET TECHNOLOGIQUES (ENRINNT)
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE DPE INDIVIDUEL POUR MAISONS INDIVIDUELLES, APPARTEMENTS ET LOTS TERTIAIRES AFFECTES A DES IMMEUBLES A USAGE PRINCIPAL D'HABITATION, AINSI QUE LES ATTESTATIONS DE RISS EN COMPTE DE LA LES ATTESTATIONS DE PRISE EN COMPTE DE LA REGLEMENTATION THERMIQUE.

ETAT DES LIEUX LOCATIFS

DIAGNOSTIC DE SECURITE PISCINE CERTIFICAT DE DECENCE ET CERTIFICAT DE TRAVAUX DE REHABILITATION

DIAGNOSTIC POUR OBTENTION DE PRET A TAUX ZERO INFILIROMETRIE-MESURES DE PERMEABILITE DU BATIMENT ET DES RESEAUX AERAULIQUES THERMOGRAPHIE INFRAROUGE INGNOSTIC RADON: UNIQUEMENT POUR MAISONS INDIVIDUELLES ET IMMEUBLES D'HABITATION, A L'EXCLUSION DES ERP.
DIAGNOSTIC DANS LE CADRE DE LA LOI SRU AVANT MISE EN COPROPRIETE DIAGNOSTIC DES LES CADRE DE LA LOI SRU AVANT MISE EN COPROPRIETE DIAGNOSTIC DECHETS DE CHANTIER - ARTICLES R 111-43 A R 111-49 DU CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES COPROPRIETE - Articles L 230-2, III, R 230-1 DU CODE DU TRAVAIL DIAGNOSTIC TECHNIQUE GLOBAL (DTG) POUR LES DIAGNOSTIC POUR OBTENTION DE PRET A TAUX ZERO

TRAVAIL
DIAGNOSTIC TECHNIQUE GLOBAL (DTG) POUR LES
COPROPRIETES - LOI N° 2014-366 POUR L'ACCES AU
LOGEMENT ET UN URBANISME RENOVE « ALUR », A L'EXCLUSION DE MISSIONS RELEVANT D'UN
PROFESSIONNEL DE LA VENTE OU DE LA LOCATION DE BIENS IMMOBILIERS.

BIENS IMMOBILIERS.
DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPES
EXPERTISE EN VALEUR VENALE ET LOCATIVE (SOUS
RESERVE D'OBTENTION DE FORMATION)
ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION
CENTRE DE FORMATION
MESURES D'EMPOUSSIEREMENT AMIANTE AVEC
STRATEGIE D'ECHANTILLONAGE
DIAGNOSTIC QUALITÉ DE L'AIR INTERIEUR
VERIFICATION PERIODICUE ET INITIALE DES
INSTALLATIONS ELECTRIQUES

(3)

La garantie Responsabilité civile professionnelle s'exerce à concurrence de 5.000.000 € par sinistre et par année d'assurance.



La présente attestation est valable du 1⁸⁸ JANVIER 2019 au 31 DECEMBRE 2019 et ne peut engager l'assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel

Ce contrat permet à l'assuré de satisfaire à l'obligation d'assurance de responsabilité civile professionnelle résultant des dispositions de l'article R271-2 du Code de la Construction et de l'Habitation (décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006 relatif aux diagnostics techniques immobiliers) pour l'établissement des documents visés à l'article L271-4 dudit Code.

L'assuré doit être titulaire d'une certification de compétence en cours de validité délivrée par un organisme accrédité dans le domaine de la construction ou employer des salantés ou être constituée de personnes physiques qui disposent de ladite certification de compétence en cours de validité pour l'établissement des documents viées aux articles L271-4 et L134-1 du code de la Construction et de l'Habitation. A défaut la garantie n'est pas acquise.

Le présent document, établi par AXA, est valable jusqu'au 31 DECEMBRE 2019 sous réserve du paiement des cotisations. Il a pour objet d'attester l'existence d'un contrat. Il ne constitue toutefois pas une présomption d'application des garanties et ne peut engager AXA au-delà des clauses, conditions et limites du contrat auquell ils er défre. Les exceptions de garantie opposables au souscripteur le sont également aux bénéficiaires de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions, déchéances, ...).

Toute adjonction autre que le cachet et la signature du représentant de la Société est réputée non écrite.







CERTIFICAT DE COMPETENCES

